

COMMUNE DE NEUBOIS 67220
Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil municipal
en date du 15.12.2022

Sous la présidence de Mme UHLERICH Marie Odile, Maire

Etaient présents : Mmes, Mrs DIGEL Fabien, MARCOT Estelle, BLAS Jean-Luc, COLLIN Jean-Marc, MARTIN Joël, BENOIT Sandrine, MERTZ Anne, MOSSER Geoffroy, THIRION Romuald.

Absents excusés :

Mme BLUNTZER Sylvie qui donne procuration à Mme le Maire,
M. KAETZEL Michel qui donne procuration à M. BLAS Jean-Luc,
Mme GROSSIORD Evelyne qui donne procuration à M. THIRION Romuald,
Mme ALISON Frédérique qui donne procuration à M. MOSSER Geoffroy,
M. WIRTH Benoît.

7) Club-House : modification des tarifs au 01/01/2023

En raison de l'augmentation de frais d'énergie, Mme le Maire propose de revoir les tarifs de location du Club-House qui se composent actuellement d'un tarif « hiver » et d'un tarif « été ».

M. THIRION Romuald suggère un tarif unique sur l'année, il partage son expérience des tarifs pratiqués à Triembach-au-Val et à Saint-Pierre-Bois.

Les conseillers débattent largement sur ce sujet et sur le coût de l'énergie pour les bâtiments communaux en général. Un état des coûts par bâtiment sera présenté lors de la prochaine Commission Finances.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Fixe les tarifs comme suit à partir du 1^{er} janvier 2023 :

1) Location aux habitants de Neubois et aux membres du Comité de la Boule Neuboisienne

- 150 € (charges comprises) hormis forfait de ménage
- Forfait ménage 2 heures : 40 €

2) Location aux membres extérieurs de la Boule Neuboisienne

- 170 € (charges comprises) hormis forfait de ménage
- Forfait ménage 2 heures : 40 €



Adopté par 11 voix pour, 2 voix contre : M. DIGEL Fabien préférerait garder un prix par saison avec une facturation des frais de chauffage en hiver. Mme BENOIT Sandrine estime que la hausse est trop importante par rapport au prix initial pratiqué par la Boule Neuboisienne. Une abstention : Mme MERTZ Anne.

Pour extrait conforme
Neubois le 19.12.2022

Le Maire
Marie Odile UHLERICH

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Marie Odile UHLERICH".



La secrétaire de séance
Sandrine BENOIT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sandrine BENOIT".

**LOCATION DU CLUB-HOUSE, DE L'AUVENT EN BOIS ET DES TERRAINS
DE PETANQUE A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2021**

Dispositions et tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021

La Commune de NEUBOIS met à la disposition de ses concitoyens, des associations locales et des membres extérieurs de la Boule Neuboisienne le club-house, l'auvent en bois et les terrains de pétanque situés route de Thanvillé à NEUBOIS.

Sont concernés par la location :

Le club-house avec la salle équipée d'une kitchenette pour une contenance de 45 personnes assises maximum, des toilettes au rez-de-chaussée,

A l'extérieur, un auvent en bois avec une jauge de 90 personnes assises maximum,

Les terrains de pétanque comportant deux mâts d'éclairage.

1) LOCATIONS A TITRE GRATUIT

La Boule Neuboisienne bénéficiera de 5 locations gratuites maximum par an compte-tenu des frais financiers qu'elle a engagés au cours de dix dernières années.

Les autres associations neuboisiennes disposeront d'une location gratuite par an.

2) CHARGES AU TITRE DES LOCATIONS A TITRE GRATUIT

La Boule Neuboisienne et les autres associations locales s'acquitteront des charges (électricité, gaz et frais de ménage) lors des locations à titre gratuit.

**3) LOCATION AUX HABITANTS DE NEUBOIS ET LES MEMBRES DU COMITE DE
LA BOULE NEUBOISIENNE**

Les tarifs suivants sont applicables :

- . Tarif été : du 01/04/ au 31/10 : 100 € (charges comprises) hormis
frais de ménage
- . Tarif hiver : du 01/11 au 31/03 : 120 € (charges comprises) hormis
Frais de ménage

- . Forfait ménage 2 heures : 40 €

- . Forfait éclairage terrain de pétanque : 15 €

4) LOCATION AUX MEMBRES EXTERIEURS DE LA BOULE NEUBOISIENNE

- . Tarif été : du 01/04/ au 31/10 : 120 € (charges comprises) hormis forfait ménage
- . Tarif hiver : du 01/11 au 31/03 : 150 € (charges comprises) hormis forfait ménage
- . Forfait ménage 2 heures : 40 €
- . Forfait éclairage terrain de pétanque : 15 €

La Boule Neuboisienne fournira tous les ans la liste de ses membres extérieurs.

5) MISE A DISPOSITION DE VAISSELLE

Dans le cadre d'une location, la vaisselle équivalent à 60 couverts sera disponible. En cas de casse, celle-ci sera facturée sur la base des dernières acquisitions.

6) NETTOYAGE

Tables, chaises et vaisselle devront être rangées. Les locaux devront rendus balayés et les toilettes vérifiées quant à leur état.

Un forfait ménage sera appliqué avec chaque location (voir § 4).

MISE A DISPOSITION DU BATIMENT ET DES CLES

Le club-house sera disponible à partir du samedi matin 10h00. Un état des lieux et la restitution des clés pourra se faire jusqu'au lundi soir 19h00 au plus tard.

M. KOESSEL Marc Président et un autre membre de la Boule Neuboisienne assureront la remise des clés, leur retour et l'état des lieux. La Commune suppléera ces deux personnes en cas d'absence simultanée.

SUBVENTION A LA BOULE NEUBOISIENNE POUR SERVICE RENDU

La Commune de NEUBOIS s'engage à verser à la Boule Neuboisienne une subvention de 40 € par location assurée.

RESERVATION

Le planning des locations sera géré par la Commune et consultable sur son site internet neubois.fr.

La Boule Neuboisienne sera informée des locations au fur et à mesure de leur validation par la Commune.

A l'appui de la demande de réservation, devront être fournis :

- Une attestation d'assurance

COMMUNE DE NEUBOIS 67220
Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil municipal
En date du 04.12.2020

Sous la présidence de Mme UHLERICH Marie Odile, Maire

Etaient présents : Mmes, Mrs DIGEL Fabien, MARCOT Estelle, BLAS Jean-Luc, BENOIT Sandrine, COLLIN Jean-Marc, BLUNTZER Sylvie, MARTIN Joël, WIRTH Benoît, KAETZEL Michel, ALISON Frédérique, MERTZ Anne, GROSSIORD Evelyne, MOSSER Geoffroy.

Absent excusé : M. THIRION Romuald qui donne procuration à Mme GROSSIORD Evelyne. M. DIGEL Fabien en réunion à la Communauté des Communes rejoint la séance à 20 h 20.

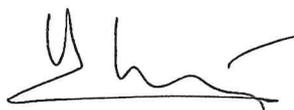
3) Club House : convention avec la Boule Neuboisienne

Suite à la réunion de la Commission Vie Associative - Seniors du 23 novembre dernier, Mme le Maire propose d'approuver la convention de mise à disposition du club-house entre la Commune de NEUBOIS et la Boule Neuboisienne dont le projet a été transmis à chaque conseiller (annexe 1).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition du Club House entre la Commune et la Boule Neuboisienne applicable à partir du 1^{er} janvier 2021 et autorise Mme le Maire à la signer.

Un point sera fait fin 2021. Mme le Maire remercie Mme MARCOT Estelle, adjointe au Maire, pour le travail réalisé et se félicite que les Neuboisien

Pour extrait conforme
Neubois le 14.12.2020
Mme le Maire
UHLERICH Marie-Odile



COMMUNE DE NEUBOIS 67220

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil municipal
en date du 28.01.2022**

Sous la présidence de Mme UHLERICH Marie Odile, Maire

Etaient présents : Mmes, Mrs DIGEL Fabien, MARCOT Estelle, BLAS Jean-Luc, COLLIN Jean-Marc, MARTIN Joël, KAETZEL Michel, BENOIT Sandrine, ALISON Frédérique, MERTZ Anne, GROSSIORD Evelyne, MOSSER Geoffroy, THIRION Romuald.

Absents :

M. WIRTH Benoit qui donne procuration à Mme le Maire

Mme BLUNTZER Sylvie qui donne procuration à Mme MARCOT Estelle.

7) Location salle polyvalente et club house - tarifs et clause de paiement en cas de désistement

. Dans un souci de clarté vis-à-vis de la Trésorerie, le Conseil Municipal précise que les tarifs s'appliquent pour le week-end.

. Par ailleurs pour éviter toute dérive, le Conseil Municipal instaure à compter du 1^{er} février 2022 une clause de paiement en cas de désistement non justifié. Toute annulation non justifiée un mois avant la date de location déclenchera la mise à l'encaissement d'une somme équivalant à la moitié des frais de location prévus. Le contrat de location comportera cette clause.

Adopté à l'unanimité



Pour extrait conforme
Neubois le 04.02.2022
Mme le Maire
Marie Odile UHLERICH

